

RECTORAT DE PARIS
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
DOSSIER DE CANDIDATURE DIEHP
6ème – 5ème – 4ème – 3ème



Ce document peut être complété en saisissant les renseignements demandés dans les espaces grisés.

COLLÈGE DE SECTEUR :

Classe demandée : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

Garçon Fille

Numéro Identifiant Élève INE :

(Si vous ne connaissez pas le numéro INE, voir certificat de scolarité en cours ou prendre contact avec le chef d'établissement)

Adresse habituelle et principale :

Code Postal : Ville :

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2022 - 2023

PUBLIC PRIVÉ SOUS CONTRAT PRIVÉ HORS CONTRAT ÉTRANGER RECONNU NON RECONNU

Nom, code postal et ville de l'établissement :

Classe fréquentée en 2022-2023 :

Langue vivante A : Langue vivante B : Option(s) facultative(s) :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 :

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : Métro :

Téléphone portable (obligatoire) : Téléphone domicile :

Courriel (obligatoire) :

Dossier à envoyer complet par voie numérique uniquement à l'adresse mail : chargemission-ehp@ac-paris.fr

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 :

NOM : PRÉNOM :

Adresse (si différente du représentant légal 1) :

Code Postal : Ville : Métro :

Téléphone portable (obligatoire) : Téléphone domicile :

Courriel (obligatoire) :

SITUATION :

- L'enfant réside chez ses parents domiciliés à la même adresse
- La résidence habituelle de l'enfant est fixée par décision de justice chez l'un de ses parents (divorce ou séparation)
- La résidence habituelle de l'enfant est fixée par une garde alternée convenue entre ses deux parents (divorce ou séparation)
- L'enfant réside chez un tuteur ou chez un tiers suite à une décision de justice

Modalités de traitement de votre dossier et calendrier

Votre demande sera étudiée **dès réception d'un dossier numérique complet** sur chargemission-ehp@ac-paris.fr.

Veuillez nommer l'objet de votre mail : **CANDIDATURE DIEHP 2023 – NOM PRENOM** (du jeune)

Pour l'affectation à la rentrée 2023, la **date limite de dépôt de dossier par voie numérique est le 7 avril 2023**.

Vous recevrez une notification d'affectation par voie dématérialisée par courriel ou par voie postale. À réception de la notification d'affectation, vous devrez vous présenter dans la semaine dans l'établissement d'affectation, afin de procéder aux formalités obligatoires d'inscription.

Je soussigné(e) (Nous soussignés)

reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance de l'ensemble des instructions relatives aux conditions d'admission, et atteste (attestons) l'exactitude de l'ensemble des renseignements portés sur ce dossier.

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur que tous les renseignements délivrés ainsi que tous les justificatifs fournis sont exacts.

À , le

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Vous pouvez renseigner et signer ce formulaire en ligne ou avec votre téléphone portable (sous IOS ou ANDROID). Avec un téléphone portable, vous devez télécharger ADOBE Fill & Sign pour IOS ou ADOBE Fill & Sign pour ANDROID (application gratuite), sur l'application, cliquez sur "Sélectionner un formulaire à remplir" puis "Explorateur de fichiers".

Vous pouvez signer électroniquement ce document : cliquer sur l'icône de signature dans la barre d'outils ou sélectionner Outils > Remplir et signer ou cliquer sur « Remplir et signer » dans le volet de droite.

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destinées à l'affectation en collège. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès du chef d'établissement, soit auprès du Recteur d'académie, destinataires de ces données.

Dossier à envoyer complet par voie numérique uniquement à l'adresse mail : chargemission-ehp@ac-paris.fr

DEMANDE D'AFFECTATION EN COLLÈGE

PIÈCES RÉGLEMENTAIRES À FOURNIR (copies, pas d'originaux)

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES DE LA RÉSIDENCE HABITUELLE ET PRINCIPALE DE L'ÉLÈVE À PARIS :

Le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition

Le dernier avis de taxe d'habitation

En cas de déménagement récent, une attestation de changement de domicile est à demander aux services fiscaux :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/je-viens-de-demenager-queelles-demarches-dois-je-accomplir-aupres-de>

Un justificatif au choix parmi cette liste :

- Titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire)
- Attestation de la CAF de moins de 3 mois
- Attestation de sécurité sociale de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance logement de moins de 3 mois

Attention : les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats de meublés au mois, les contrats de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont pas acceptés (liste non exhaustive). Nous nous réservons le droit de demander si nécessaire d'autres justificatifs.

La présentation de faux documents est susceptible de poursuites pénales

- Les avis d'imposition feront l'objet d'un contrôle systématique par les services du rectorat.

- La présentation d'un document falsifié est constitutive d'un délit prévu par l'article 441-1 du code pénal, puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

- La présentation de tout document visant à justifier d'une adresse de domicile principal alors même que l'adresse présentée n'est pas votre lieu de résidence, est également constitutive d'un délit prévu par l'article 441-6 du code pénal, puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE ET SITUATION FAMILIALE :

Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'élève

En cas de divorce ou de séparation avec décision de justice : jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant

En cas de garde alternée ou de parents séparés :

Lettre signée conjointement par les deux parents fixant l'adresse habituelle et principale de l'élève

Copie des pièces d'identité des deux parents

En cas de garde confiée à un tuteur ou à un tiers:

Décision du Juge compétent

Décision du jugement du Tribunal du pays d'origine pour les enfants de nationalité étrangère (visée par l'ambassade du pays d'origine en France)

DOCUMENTS SCOLAIRES :

Avis de passage pour l'admission en 6ème ou attestation signée par le directeur de l'école d'origine mentionnant le passage susceptible en 6ème

Les 2 derniers bulletins scolaires

Certificat de scolarité en cours sur lequel apparaît, de préférence, le numéro INE de l'élève

Le cas échéant, le compte rendu de la dernière réunion d'Equipe Educative

DOCUMENTS PSYCHOLOGIQUES ET MEDICAUX :

Le bilan psychométrique complet datant de moins de 3 ans (WISC V)

Le cas échéant, les bilans complémentaires (orthophoniste, psychomotricien, psychiatre, etc.)

HANDICAP

Élève en situation de handicap : oui non

Pièces à joindre obligatoirement pour les élèves en situation de handicap :

Notification MDPH

Compte rendu de l'ESS ou du dernier GEVA-SCO

Avis du conseil de classe

Dossier à envoyer complet par voie numérique uniquement à l'adresse mail : chargemission-ehp@ac-paris.fr